

Economie solidaire : présentation de la FEBEA

BIM - 29 juin 2004
Anne-Claude CREUSOT

Le 25 mai dernier, nous faisons un tour d'horizon des produits d'épargne solidaire et éthique en France. Aujourd'hui, le BIM nous est proposé par Jean-Paul Vigier qui nous présente une initiative européenne en matière d'Economie solidaire, la FEBEA, Fédération Européenne de Banques Ethiques et Alternatives. Jean-Paul Vigier en est le président. Nous le remercions pour cette contribution.

Nous rappelons à tous les membres de ce forum qu'ils sont les bienvenus s'ils souhaitent nous proposer des sujets de BIM.

L'économie sociale et solidaire est née d'initiatives privées dont l'origine se situe dans des mouvements religieux, sociaux ou syndicaux. Il s'agissait, dans tous les cas, d'offrir à ceux qui sont en dehors de la sphère économique ou financière la possibilité de bénéficier d'avantages jusqu'à lors réservés à des groupes sociaux plus aisés : emprunts, couverture en cas de maladie, de vieillesse ou d'accident.

Ces initiatives ont toujours été l'œuvre de groupes privés animés d'un désir de justice ou de solidarité. Ces créations ont pris peu à peu de l'ampleur car elles répondaient à un besoin manifeste à une époque où le système bancaire ne s'intéressait qu'aux classes possédantes et au développement de l'industrie et du grand commerce.

Les gouvernements ont pris conscience de ces manifestations et ont encouragé ces initiatives par des exonérations fiscales ou des possibilités de taux garantis. Ils ont suscité la création de caisses d'épargne, véritables banques populaires, en leur apportant parfois leur garantie.

De ce fait, ces expériences ont prospéré et sont devenues avec le temps d'importants groupes bancaires et financiers accompagnant leur clientèle dans l'amélioration de leurs conditions de vie et devenant ainsi des banques des classes moyennes.

Or, depuis une vingtaine d'années a réapparu en Europe une pauvreté oubliée, liée au chômage à la précarité et à l'exclusion. Les personnes dans cet état se sont trouvées dans la même situation que celle existant aux siècles précédents. A cela s'ajoute, bien souvent, un état de solitude et de rejet.

Pour répondre à ces situations de détresse et pour favoriser un développement local lié à la solidarité de proximité ou de conviction, on a vu se créer et se développer des organismes financiers alternatifs ou solidaires qui en utilisant les modalités bancaires classiques, mais en les détournant de leur finalité de profit ont tenté de pallier l'insuffisance des banques classi-

ques. Certaines de ces initiatives se sont inspirées directement d'expériences de crédit réalisées dans les pays en développement. Par exemple, en France, à l'initiative du Comité catholique pour la faim et le développement (CCFD), une réalisation originale a été mise en œuvre dès 1983 par la connexion entre un fonds commun de placement et une société d'investissement pour créer dans divers pays des structures financières destinées à financer de petites entreprises. Ailleurs se sont des activités de micro crédit inspirées par le succès de la Grameen Bank au Bangladesh qui se sont fait jour. Beaucoup de ce qui s'est fait, par la suite, en Europe, est issu de ces réalisations.

Par ailleurs, la mondialisation du système financier et la concentration des établissements bancaires ont favorisé le besoin de solidarité locale, à la fois comme un moyen de s'assurer contre l'adversité mais aussi comme un outil efficace de création d'emploi et de financement de projets innovants.

Une volonté d'utiliser ces nouveaux instruments pour proposer une autre façon de gérer l'économie s'est aussi fortement exprimé, en particulier pour l'inscrire dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire dans un respect des hommes et de l'environnement respectueux de l'avenir et non de profits à court terme.

On retrouve ainsi dans ces initiatives trois éléments essentiels :

- > la réponse à des besoins réels de financement pour des personnes ou de groupes pour sortir de la pauvreté
- > l'utilisation de ces moyens pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles à risque et non financées par des banques classiques : l'environnement, l'éducation, l'action sociale, etc., particulièrement sur un plan local
- > la volonté de faire la preuve que l'économie pouvait être utilisée de façon plus humaine et plus au service des hommes

La grande difficulté que rencontrent ces divers organismes tient essentiellement à leur dispersion et pour certains à leur petite taille. En raison même de leur nature et de leur origine, tournés vers le local et le crédit de petite dimension, ils ne peuvent disposer de la masse critique nécessaire pour se développer chacun de leur côté.

Par ailleurs, la solution n'est pas non plus dans une fusion qui ferait disparaître leur originalité et leur présence sur le terrain.

Ils s'affrontent aussi, parfois, à une législation fiscale et financière mal adaptée à leur situation et à leur dimension. Enfin, ils ont besoin de trouver quelque part les garanties indispensables pour couvrir en partie les risques qu'ils assument et qui, en raison même de leur nature sont plus élevés que dans le système bancaire.

Pour cela, ils ressentent la nécessité de s'unir à la fois pour augmenter leur champ d'action, mais aussi pour pouvoir influencer sur la société et faire partager au plus grand nombre leur vision d'une finance solidaire et active.

Il est donc obligatoire pour eux de conclure des alliances avec d'autres organismes de même nature et de vocation semblable pour se doter en commun des outils qui leur manquent et de s'appuyer, éventuellement sur des banques « amies » pour créer avec elles des synergies.

Il convient aussi d'engager avec les pouvoirs publics nationaux et européens une discussion pour obtenir, non des privilèges, mais des adaptations fiscales et réglementaires susceptibles de les aider à répondre aux besoins de ceux qu'ils sont seuls à financer.

La difficulté dans ces relations est de trouver le juste équilibre entre la fidélité à sa vocation et les nécessaires compromis avec les réglementations et les administrations.

C'est pourquoi on assiste à des regroupements nationaux ou européens, comme, par exemple, FINANSOL en France. C'est dans ce même esprit que s'est constituée la FEBEA (Fédération Européenne de Banques Ethiques et Alternatives).

C'est au départ un petit groupe d'organisations financières solidaires qui en a pris l'initiative. CREDAL et Hefboom, en Belgique, la Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais, puis la NEF, en France, la Banca Etica, en Italie, la TISE en Pologne ont constitué dès 2000 un groupe de travail pour évaluer leurs besoins communs et étudier la possibilité de créer ensemble les réponses les plus adaptées.

Très vite rejoints par le Crédit Coopératif français, ces organismes ont décidé la constitution d'une fédération qui mettrait en place les outils financiers nécessaires pour répondre à leurs besoins.

Il s'agissait, à la fois, de mettre en place des outils financiers communs dans le domaine de la garantie et d'apport de capitaux, mais aussi d'aider à la naissance et au développement de nouveaux organismes financiers solidaires en Europe. L'intérêt de cette initiative tient au fait que ces organismes fondateurs définissent un projet et en confient la réalisation à des banques coopératives à savoir Le Crédit Coopératif pour le fonds de garantie et la Banca Etica pour la société de financement.

Depuis cette date, les choses sont allées très vite.

- > **Un fonds de Garantie** : la Garantie Mutuelle a été créée. Géré par le Crédit Coopératif il permet à des organismes financiers solidaires de bénéficier de garanties sur leurs activités de prêts. Grâce à un système de parrainage ; il offre la possibilité de faire appel à des ressources extérieures pour conforter et étendre ces garanties.
- > **Une société de financement** : la SEFEA fonctionne gérée par la Banca Etica et la Caisse rurale du Trentin en Italie. Elle propose des apports en capitaux et des prêts subordonnés aux organisations financières solidaires ou aux associations qui désirent se transformer en société financières.
- > Enfin **un produit de placement solidaire** : Choix Solidaire en collectant une épargne européenne sur des critères éthiques permet de financer ces mêmes organisations.

Ces diverses créations sont des outils nécessaires mais sans doute encore insuffisants. C'est pourquoi, l'objectif final de la FEBEA est d'aboutir dans les deux années qui viennent à la création d'une Banque Européenne Alternative. Celle-ci sera la banque des organisations financières solidaires européennes.

Pour cela, la FEBEA négocie actuellement avec le Fonds Européen d'investissement pour obtenir son concours dans ce projet. Car, la vocation fondamentale de la FEBEA dans ces diverses initiatives est de mettre en place des institutions financières européennes de qualité, formant une ossature solide au réseau en développement des organisations locales.

En effet, dès le début, les fondateurs de la FEBEA ont délibérément privilégié le soutien des initiatives locales seules à même de connaître les besoins des populations et des collectivités.

Pour cela, la FEBEA s'est dotée d'une charte qui définit les principes d'action communs à tous ses membres et les différents domaines qu'ils souhaitent soutenir.

A ce jour quinze membres composent la fédération. Des organisations anglaise, allemande, espagnoles et française ont rejoint le groupe des premiers adhérents. D'autres candidatures sont à l'étude qui, si elles sont retenues, porteront le nombre des associés à la vingtaine.

Ce réseau vit par la collaboration des membres à la gestion des outils communs, par les participations, éventuellement croisées, de plusieurs entre eux, enfin par le travail régulier et assidu aux instances de la fédération.

C'est sur ces bases que peuvent se greffer d'autres initiatives. Au Forum Social de Porto Allegre, à ceux, européens, de Florence et de St Denis, a été proposée la mise en place d'un système financier global et solidaire.

La FEBEA, à travers certains de ses membres, y est associée. Elle pourrait ainsi constituer le maillon européen opérationnel de ce projet.

Déjà des contacts professionnels ont été pris avec des pays du Sud pour aider à la création de sociétés financières solidaire et des réflexions sont en cours pour la création d'un outil européen destiné à réaliser ce type de relations et de financements. En effet, certains des membres de la FEBEA agissent déjà depuis longtemps avec des pays du Sud, soit sous formes de prêts ou d'investissements. L'adhésion à la fédération implique que le siège de l'institution soit dans un des pays de l'Union Européenne, mais les activités peuvent se situer partout ailleurs. C'est pourquoi un groupe de travail composé de ces organismes va être créé à notre prochain Conseil d'Administration pour étudier les besoins spécifiques de garanties et de financement dont ils ont besoin.

Ainsi, en continuité avec la vocation fondamentalement européenne de la FEBEA et de sa volonté de réaliser un ensemble cohérent d'outils de financement solidaires, s'ouvre une perspective plus large qui pourrait contribuer, modestement, sans doute, mais réellement à ouvrir une voie sinon nouvelle, mais plus étoffée vers la complémentarité des épargnants du Nord et les créateurs du Sud.

Jean-Paul Vigier

Président de FEBEA

Adresse : FEBEA 333 rue du Progrès 1030 Bruxelles, Belgique

Courriel : febea@pi.be

www.febea.org

Institutions membres de FEBEA

Bank für Sozialwirtschaft	Allemagne
Banca Popolare Etica	Italie
BBK Bilbao	Espagne
Cassa Centrale Rurali Trentine	Italie
Caisse Solidaire du Nord Pas-de-Calais	France
Caixa Pollença	Baléares Espagne
Charity Bank	Royaume -Uni
Crédit Coopératif	France
CREDAL	Belgique
Femu Qui	Corse France
HEFBOOM	Belgique
La Nef	France

Tise
Un Sol Mon Caixa Catalunya

Pologne
Espagne

Membre Associé

Fonds International de Garantie

Suisse

Candidatures à l'étude

SIDI
INTEGRA
FIARE

France
Slovaquie
Pays Basque Espagne